

## Cinq gardes à vue prolongées

Dans l'enquête sur l'attentat du 14 juillet, les gardes à vue de cinq personnes interpellées ces derniers jours ont été prolongées. Il s'agit de déterminer les éventuelles complicités

**L**a garde à vue d'un second suspect, un homme de 22 ans, destinataire d'un SMS évoquant des « armes » envoyé par le tueur de Nice quelques minutes avant l'attentat, a été prolongée, hier matin, au-delà de quatre jours, a-t-on appris de source judiciaire.

Cinq suspects étaient toujours entendus dans les locaux des services antiterroristes de Levallois-Perret, près de Paris. Les enquêteurs s'intéressent à eux parce qu'ils ont été en contact avec Mohamed Lahouaiej Bouhlel ou semblent impliqués dans la fourniture du pistolet automatique dont il s'est servi. Ramzi, interpellé samedi, avait reçu, dans les minutes précédant la tuerie, un SMS de La-

houaiej Bouhlel, dans lequel ce dernier le félicite pour le « pistolet » qu'il lui a donné la veille et évoque la fourniture de « cinq » autres armes destinées à une autre personne « et ses amis ».

Les enquêteurs ont trouvé à son domicile plus de 2 500 euros en liquide (un arriéré de la CAF selon sa mère et son avocat M<sup>e</sup> Jean-Pascal Padovani) et 200 grammes de cocaïne.

La mère de Ramzi, menacée, a dû déménager dans un meublé. Dans ses auditions, le jeune homme a désigné le fournisseur du pistolet comme étant en fait un Albanais de 38 ans, en garde à vue depuis dimanche avec sa compagne. Le trio est domicilié à Nice.

Un homme de 37 ans, interpellé dimanche, présenté dans le SMS par le tueur comme le destinataire des autres armes, est également en garde à vue.

Mardi soir, un homme de 40 ans, arrêté vendredi et présentée comme une vieille connaissance de Lahouaiej Bouhlel, avait déjà vu sa garde à vue prolongée au-delà de 96 heures.

De telles prolongations, qui peuvent aller jusqu'à six jours, ne peuvent être décidées qu'en matière antiterroriste en particulier en cas de menace d'attentat imminent.

A l'instar de Lahouaiej Bouhlel, jamais signalé pour radicalisation, aucun des gardés à vue n'était connu des services antiterroristes. Une fois les gardes

à vue achevées, les suspects pourront ou non être déférés en vue d'éventuelles mises en examen par des juges d'instruction antiterroristes. Une information judiciaire sera alors ouverte par le parquet de Paris. Cela pourrait intervenir aujourd'hui.

### Promenade interdite aux camions

A noter que la Promenade des Anglais, théâtre de l'attentat, est « une route totalement interdite aux poids lourds » et un camion n'aurait jamais dû pouvoir s'en approcher, a fortiori un jour férié, a expliqué le président de la Fédération nationale des transports routiers des Alpes-Maritimes, confirmant une information de France Bleu

Azur.

Le boulevard qui longe le littoral niçois, comme d'ailleurs l'ensemble du territoire de la ville de Nice, fait l'objet d'un arrêté municipal permanent, daté du 29 septembre 2014, interdisant la circulation des véhicules dont le poids total est égal ou supérieur à 3,5 tonnes.

Il existe toutefois des dérogations à cet arrêté, a fait valoir la municipalité de Nice, évoquant par exemple les camions de déménagement ou les livraisons. « Si on voit un camion circuler dans Nice le 14 juillet, cela ne suffit pas pour simplement l'arrêter » car « il peut avoir une dérogation », a-t-on souligné de même source.

C.P.